

LIVRET D'ACCUEIL 2025-2026

des temps scolaires et périscolaires de la commune de GAHARD



Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous présenter l'école de La Fontaine où sont scolarisés vos enfants. Grâce aux nombreuses informations pratiques, il vous accompagnera tout au long de l'année scolaire et vous renseignera sur les différents temps d'accueils scolaires et périscolaires et ainsi que sur ses interlocuteurs (enseignants, agents communaux, représentants au conseil d'école, représentants de l'association des parents d'élèves). L'école de Gahard accueille 6 classes (2 classes maternelles, 1 classe maternelle-élémentaire et 3 classes élémentaires) avec un rythme de 4 jours d'école par semaine. L'organisation actuelle du temps scolaire à 4 jours est dérogatoire et n'est valide que durant les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027).

A la rentrée, l'effectif total de l'école s'élève à 120 élèves : 42 en maternelle et 78 en élémentaire. Il est susceptible d'évoluer au regard des nouvelles inscriptions ou des radiations.

L'équipe municipale vous souhaite enfants et parents une bonne année scolaire.



Rentrée : Lundi 1^{er} septembre

L'accueil périscolaire ouvre dès 7h00.

Vous trouverez le vendredi 29 août en fin d'après-midi sur le panneau de l'école les listes des classes.



Les Représentants de Parents d'Elèves associés à l'Association des Parents d'Elèves vous proposent un pot d'accueil le matin de la rentrée afin de permettre à tous les parents qui le souhaitent de se rencontrer et d'échanger.

CONTENU du LIVRET

LE TEMPS SCOLAIRE	page 3	LES TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES.....	page 8
L'école	page 3	L'accueil périscolaire du matin.....	page 8
Comment s'inscrire à l'école.....	page 3	L'accueil périscolaire du soir.....	page 8
L'école en images.....	page 3	Le temps méridien.....	page 9
Les enseignants et le personnel de l'école.....	page 4	Confection des repas.....	page 9
L'équipe enseignante.....	page 4	Objectif : restauration de qualité.....	page 9
Les ATSEM.....	page 4	Services.....	page 10
Le règlement intérieur.....	page 4	Bavoirs /serviettes de table.....	page 10
Contacts avec l'équipe enseignante.....	page 4	Inscription.....	page 10
Le rôle de la municipalité.....	page 4	Désinscription.....	page 10
Le personnel municipal.....	page 4	Affichage des menus.....	page 10
Le budget 2025.....	page 4	Charte de la cantine à lire avec votre enfant.....	page 11
Le Service minimum d'accueil.....	page 5	Discipline.....	page 11
Le conseil d'école.....	page 5	Les accueils de loisirs 3-11 ans.....	page 12
Son rôle.....	page 5	Convention favorisant la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires	page 12
Sa composition.....	page 5	La santé de l'enfant.....	page 12
Comment être informé de ses décisions ?	page 5	Assurance extrascolaire.....	page 13
UNE SEMAINE TYPE	page 6		
Les horaires.....	page 6	INFORMATIONS	page 14
Sécurité aux abords de l'école.....	page 6	Le trombinoscope de vos interlocuteurs.....	page 14
Sécurité de l'enfant aux abords de l'école.....	page 6	La bibliothèque municipale.....	page 15
Accès aux parkings.....	page 7	Les tarifs.....	page 15
Arrivée et sortie des élèves	page 7	Les vêtements oubliés.....	page 15
		La gestion des gourdes d'eau.....	page 15
		L'entretien des locaux.....	page 16
		Association de parents d'élèves.....	page 16
		Les vacances.....	page 17
		ADRESSES ET CONTACTS UTILES	page 17

LE TEMPS SCOLAIRE

L'école de Gahard accueille 6 classes : 2 classes maternelles, 1 classe maternelle-élémentaire et 4 classes élémentaires.

L'école

Comment s'inscrire à l'école?

L'école primaire regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2). Elle comprend les 2 premiers cycles d'enseignement, le cycle des apprentissages premiers (3 niveaux de la maternelle) et celui des apprentissages fondamentaux (du CP au CE2). Elle comprend également, en partie, le 3^e cycle, cycle de consolidation (CM1 et CM2), qui s'achève au collège en 6^e.

En élémentaire ou en maternelle pour s'inscrire il faut :

- Se rendre en mairie où sera établi un dossier avec le livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou carte nationale d'identité ou passeport, le carnet de santé, le certificat de radiation (le cas échéant).
- Le dossier administratif est à déposer à la mairie
- Le dossier d'inscription et la fiche d'inscription des services périscolaires sont disponibles sur le site de la mairie www.gahard.fr (actuellement en construction).

L'école en images



ENTRÉE ECOLE



ENTRÉE GARDERIE



CLASSE MATERNELLE



CLASSE ÉLÉMENTAIRE



COUR MATERNELLE



COUR ÉLÉMENTAIRE

Les enseignants et le personnel de l'école

L'équipe enseignante Directrice : Marie HURAUT

- 2 classes maternelles :
Marie HURAUT : TPS/PS
Nathalie PRIMA : MS/GS
- 1 classe maternelle-élémentaire :
Marianne RENARD : GS/CP
- 3 classes élémentaires :
Marie BILLIOUX : CE1
Aurélie BOURDAIS : CE2/CM1
Thierry LOLON : CM1 / CM2

TPS : Toute Petite Section
PS : Petite Section
MS : Moyenne Section
GS : Grande Section
CP : Cours Préparatoire
CE : Cours Élémentaire
CM : Cours Moyen

Les agents communaux encadrant les temps scolaires et périscolaires

Les agents communaux assistent les enseignants des classes maternelles. Elles assurent la sécurité et l'hygiène des enfants, les surveillent pendant la sieste et apportent l'aide nécessaire sur la préparation et l'encadrement des activités scolaires. Elles participent à la communauté éducative et sont des personnes de référence pour les enfants. Sur les temps périscolaires, les agents assurent l'encadrement et l'animation des temps de garderie ainsi que l'encadrement et le service du temps méridien. Elles ont également un rôle essentiel sur le rangement et l'entretien du matériel et des locaux scolaires et périscolaires. Elles sont 4 à assurer ces fonctions : Katia BERANGER ; Fabienne BODELET ; Virginie BONHOMME et Anaïs GUILCHER.

Le règlement intérieur

Il est distribué comme l'ensemble des documents intéressant les parents, par l'équipe enseignante. Il est modifié, si besoin, et voté tous les ans lors du premier conseil d'école. Les parents doivent en prendre connaissance et le respecter.

Contacts avec l'équipe enseignante

Pendant les heures de classe, vous êtes invités à laisser votre message sur le répondeur (02 99 39 60 72). Vous avez aussi la possibilité d'envoyer un message sur la boîte mail de l'école (ecole.0350262v@ac-rennes.fr)

Par ailleurs, vous pouvez solliciter l'enseignant(e) de votre enfant et prendre rendez-vous pour un entretien individuel.

Le rôle de la municipalité

L'école est la propriété de la municipalité qui assure l'équipement, l'entretien et le fonctionnement des locaux.

Le personnel communal

Dans l'école, des personnels communaux participent à l'encadrement des enfants pendant l'école. Le personnel du service technique intervient pour les réparations, entretien des locaux et extérieurs.

Le budget 2025

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

- Fournitures : La somme de 50 € par élève, est allouée par la commune pour permettre l'achat des livres, cahiers, matériel pédagogique nécessaires à la vie de la classe et de l'école soit une participation de 6600€
- Natation : Chaque année des classes se rendent à la piscine de Liffré ou de Saint Brice en Coglès. Le transport par bus et les entrées sont pris en charge intégralement par la commune.
- Sorties scolaires : La commune participe pour un montant de 22€ par enfant soit une participation de 2794€
- Classe découverte : La commune participe à la classe découverte lors des années concernées. Le montant étant défini par une délibération du conseil municipal. La classe découverte ayant eu lieu en 2025, la commune a participé à hauteur de 80€ par enfant soit un coût global de 4080€.
- Pas d'augmentation des tarifs cantine et garderie en 2024-2025.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

- Accompagnement dans le projet d'extension du jardin pédagogique avec l'achat et l'installation de carrés potagers pour un montant de 119€
- Equipement sportif mutualisé école-associations :
 - 8 tapis de gymnastique : 1052€
 - piste d'endurance autour du terrain de football subventionné à 50% par l'Agence Nationale du Sport ANS pour un montant total de 26 958€

Le service minimum d'accueil

En cas de grève des enseignants, la municipalité assure l'accueil et l'encadrement des enfants, dès lors que plus de 25% des enseignants sont grévistes.

Les accueils périscolaires et la restauration sont également assurés.

Il se peut que le personnel communal soit aussi concerné par la grève. S'il n'y a pas assez de personnel communal pour assurer la surveillance des enfants, le service minimum d'accueil n'est pas assuré. Les services périscolaires sont fermés partiellement ou totalement. La municipalité peut décider de ne pas ouvrir la garderie et la restauration.

Pour faciliter l'organisation de ce service public, il est impératif d'inscrire votre enfant sur les coupons remis dans les cartables de vos enfants les jours précédant la grève lorsqu'un service d'accueil est mis en place par la municipalité.

Le conseil d'école

Son rôle

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Sa composition

Le conseil d'école se réunit autour :

- > de la directrice de l'école (qui préside),
- > de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription,
- > de la Déléguée Départementale de l'Education Nationale,
- > de l'ensemble des professeurs d'école affectés à l'école,
- > du maire et de l'adjointe chargée des affaires scolaires et de l'enfance,
- > des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes).

Plus d'infos : <http://www.education.gouv.fr/cid225/les-structures-de-concertation.html>

Les Représentants des Parents d'Elèves RPE sont de facto les représentants de tous les parents. Ils sont à leur écoute et font le lien entre les familles et l'école. Ils sont le "porte-parole" des parents lors des Conseils d'Ecole et peuvent être le "médiateur", si nécessaire, à la demande de tout parent d'élève, auprès des membres de la communauté éducative.

Ils sont élus une fois par an en octobre. Les élections ont lieu au sein de l'école. Tous les parents souhaitant s'impliquer dans la vie de l'école peuvent se présenter.

Ils participent aux commissions mises en place par la mairie.

Vous pouvez les contacter à l'adresse mail : **rpe.gahard@gmail.com**

Comment être informé de ces décisions ?

Après chaque réunion, la directrice de l'école dresse un procès-verbal qui est affiché dans la vitrine extérieure sous le hall d'entrée de l'école, sur le site internet de la commune et envoyé par mail aux familles par l'équipe enseignante.

Les RPE sollicitent les familles en amont du conseil d'école pour leur permettre de faire remonter leurs remarques et questionnements. Vous pouvez aussi prendre contact avec les parents représentants à tout moment.

Les parents représentants sont disponibles pour échanger sur vos interrogations, remarques et suggestions. Vous pouvez déposer vos remarques dans la boîte aux lettres située à l'entrée de l'école ou à l'adresse citée précédemment.

UNE SEMAINE TYPE

Les horaires

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi

7h00-8h20 : garderie

8h20-8h30 : accueil

8h30-12h00 : classe

12h00-13h35 : temps méridien

13h35-13h45 : accueil

13h45-16h15 : classe

16h15-19h00 : garderie

Sécurité aux abords de l'école

Sécurité de l'enfant aux abords de l'école

Il est rappelé aux personnes accompagnant les enfants à l'école de respecter quelques règles de prudence pour la sécurité des enfants :

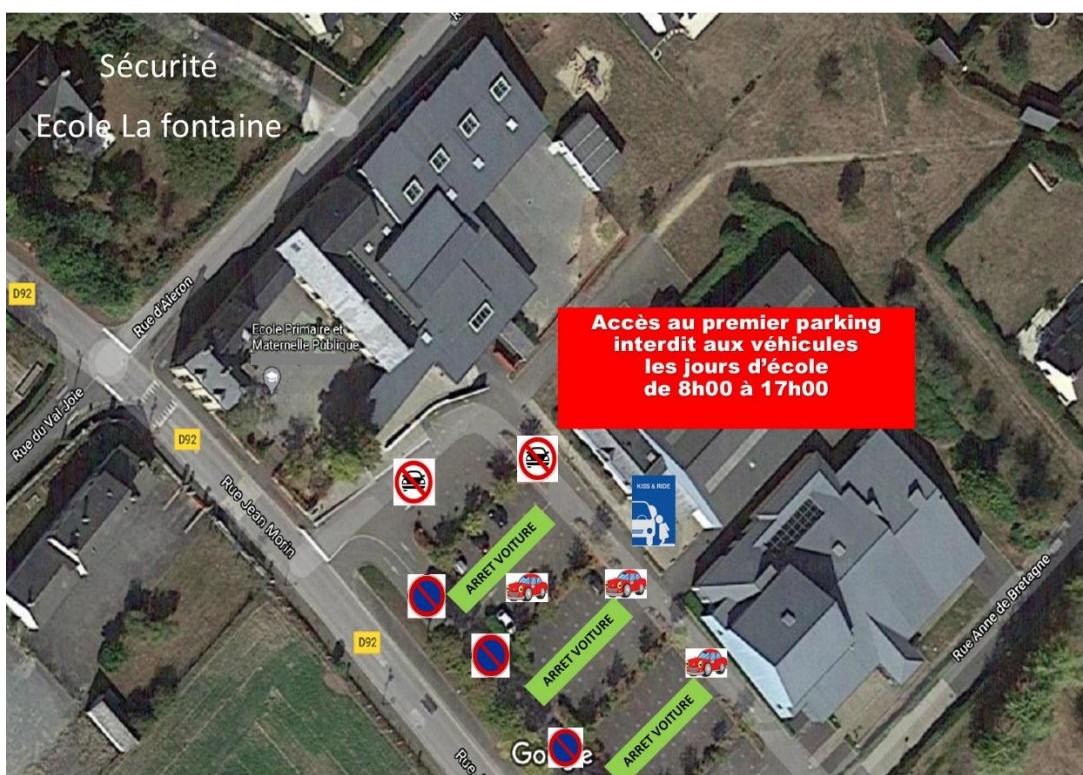
- De les déposer depuis des emplacements de stationnement autorisés.
- De favoriser dans la mesure du possible des déplacements à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture.
- D'adapter l'allure de son véhicule selon la visibilité, en particulier aux intersections.

Rappel des règles de stationnement parking école/salle Emeraude

Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est important de respecter le code de la route au niveau du parking de l'école, plus particulièrement les règles de stationnement, le sens de circulation et les règles de priorité.

 Pour rappel la voie située entre le parking et la rue Jean Morin est une **voie de circulation**. Il est donc **formellement interdit d'y stationner**.

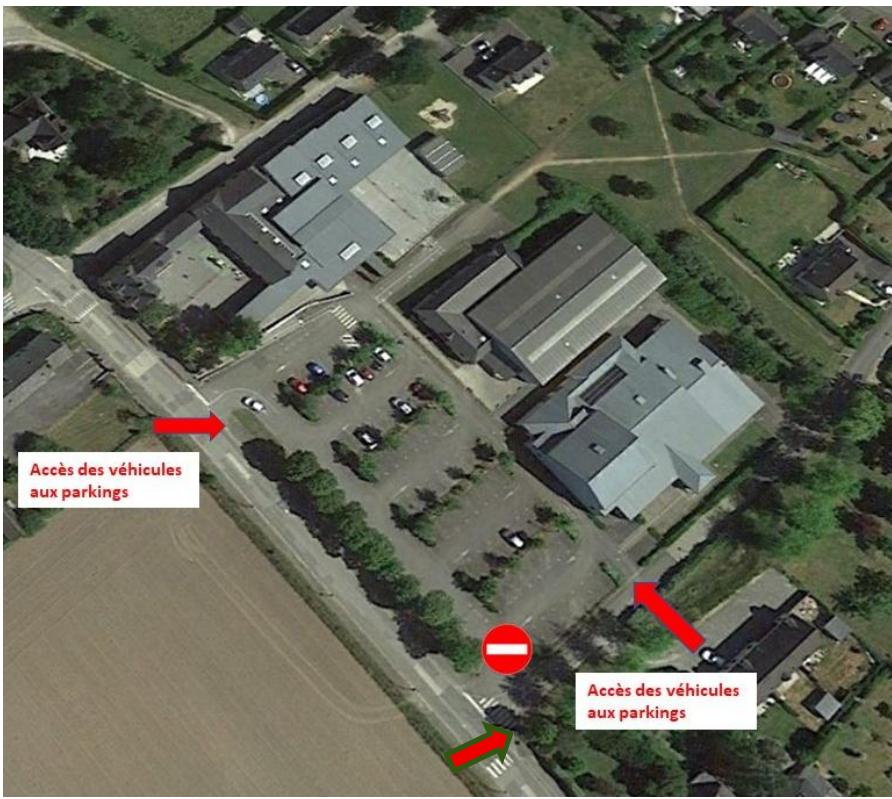
Attention l'arrêt minute et la voie de circulation devant le premier parking ne sont pas accessibles en voiture pendant les jours d'école de 8h00 à 17h00



Accès aux parkings

Soyez attentifs à l'accès sur le parking de la salle Emeraude pour la sécurité de tous

L'accès au parking par la première voie « Rue Anne de Bretagne » n'est pas possible (sens interdit). Vous pouvez accéder au parking par le haut du parking ou le long de la salle Emeraude.



Arrivée et sortie des enfants

La garderie est située à l'entrée de l'école. Les enfants et parents accèderont à la garderie par la porte située à droite sous le hall d'entrée (cf photo page3).

Arrivée

Tout enfant pénétrant dans l'enceinte de l'école avant 8h20 sera systématiquement inscrit à la garderie.

Les maternelles

- *Arrivée garderie entre 7h00 et 8h20* : le parent accompagne l'enfant, remet l'enfant en mains propres à la garderie
- *Arrivée entre 8h20 et 8h40* : le parent entre par le hall et remet l'enfant en mains propres à l'entrée de la classe et sort par le hall.
- *Arrivée entre 13h35 et 13h45* : le parent entre par le hall et remet l'enfant en mains propres à l'entrée de la classe et sort par le hall.

Les élémentaires

- *Arrivée garderie entre 7h00 et 8h20* : l'arrivée se fait par la porte extérieure sous le hall
- *Arrivée entre 8h20 et 8h30* : l'arrivée se fait par le portail de la cour élémentaire. Les enseignants prennent en charge les enfants dans la cour élémentaire.
- *Arrivée entre 13h35 et 13h45* : l'arrivée se fait par le portail de la cour élémentaire. Les enseignants prennent en charge les enfants dans la cour élémentaire.

Sortie

Les maternelles

- *Sortie à 12h et 16h15* : Le parent entre par le hall récupère son enfant devant sa classe et sort par le hall.
- *Sortie garderie entre 16h15 et 19h00* : Le parent récupère l'enfant dans la garderie en passant par la porte sous le hall / Il est possible que les enfants soient à l'extérieur.

Les élémentaires

- *Sortie à 12h et à 16h15* : La sortie se fait par le portail de la cour élémentaire. Elle s'effectue sous la surveillance de leurs enseignants jusqu'aux portes de l'établissement. L'enfant est alors sous la responsabilité de ses parents. L'élève peut donc attendre ses parents à l'extérieur de l'école ou rentrer seul chez lui. L'élève qui reste dans l'enceinte scolaire est pris en charge par le personnel de garderie.
- *Sortie entre 16h15 et 19h* : La sortie se fait par le portail de la cour élémentaire ou par la porte de la garderie. L'enfant à partir du CP peut quitter seul la garderie.

LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

Ces différents temps qui entourent la journée des enfants sont pris en charge par du personnel municipal

L'accueil périscolaire du matin : 7h00/8h20

- Lieu : garderie dans l'école de La Fontaine. L'entrée à la garderie se fait par l'extérieur sous le hall.
- Inscription : pas d'inscription au préalable.
- Déroulement : les enfants arrivent les uns après les autres et s'intègrent à leur rythme. Certains enfants arrivent en pleine forme, d'autres ont besoin de finir de s'éveiller tranquillement. Les enfants sont accueillis en douceur et il n'y a pas nécessité de structurer des activités.
- Les enfants arrivant de 7h à 7h20 ont la possibilité de déjeuner à la garderie. Aucune boisson ne pourra être réchauffée sur place.
- Personnel communal : Katia BERANGER et Fabienne BODELET

L'accueil périscolaire du soir : 16h15/19h

- Lieu : garderie dans l'école de La Fontaine/études surveillées dans les classes élémentaires. L'entrée à la garderie se fait par l'extérieur sous le hall.
- Inscription : pas d'inscription au préalable.
- Personnel communal : Katia BERANGER, Fabienne BODELET, Virginie BONHOMME, Anaïs GUILCHER, Agent contractuel de l'ACSE175
- **Goûter : le goûter n'est pas fourni. Les parents fournissent les goûters qui seront mis dans une boîte à goûter où sera inscrit le prénom de l'enfant. De même les parents fournissent une gourde d'eau où sera inscrit le prénom de l'enfant. Les boîtes à goûter sont à déposer le matin sur l'étagère blanche dans le hall de l'école. La gourde d'eau est déposée dans le casier de l'enfant pour les maternelles. Les enfants sont autonomes avec leur goûter et leur gourde.**
- Déroulement du lundi au vendredi
 - Du lundi au vendredi : Pour les enfants de la classe de PS au CP : les enfants sont accueillis dans la garderie. L'accueil se déroule en deux temps : goûter dans un premier temps puis moment de détente et de convivialité : jeux, ateliers...
 - Du lundi au jeudi : Pour les élémentaires en classe de CE et de CM :
 - Le temps périscolaire du soir se divise en trois temps :
 - Goûter et temps de récréation en extérieur pour décompresser de la journée
 - Ensuite, regroupement dans une classe où le personnel communal surveille les enfants pendant qu'ils font leurs devoirs. Les enfants travaillent de façon autonome ou en binôme (2 enfants). Les enfants peuvent solliciter les encadrants pour des conseils. Nous ne sommes pas dans le cadre d'études dirigées mais d'études surveillées. Cela implique que les parents s'assurent de la bonne exécution du travail effectué par leur enfant sans que la responsabilité des encadrants des études puisse être mise en cause. Quand l'enfant a terminé ses devoirs, il peut sortir de la salle pour rejoindre la salle de motricité ou la cour extérieure selon l'encadrement.
 - A partir de 17h20, les enfants encore présents rejoignent la garderie.
- Le vendredi, il n'y a pas d'études surveillées pour les élémentaires en classe de CE et de CM.

Attention : Les vêtements oubliés des enfants sont mis dans un carton à la garderie ou déposés sur les portes manteaux dans le hall maternel. Vous ou vos enfants, pourrez les récupérer à tout moment. A chaque période de vacances, les vêtements non récupérés seront déposés dans le conteneur "Le Relais" situé sur le parking de la bibliothèque municipale.

Le temps méridien

Le temps méridien qui comprend le temps du repas mais aussi le temps d'interclasse, est un service municipal dont le fonctionnement est assuré par des agents communaux, sous la responsabilité du Maire. Cette prestation ouvre ses portes dès le jour de la rentrée à raison de quatre jours par semaine, le midi et en période scolaire uniquement.

Confection des repas :

La préparation des repas a été confiée à la société Armonys Restauration (Vannes). Le prestataire met une cuisinière Céline BRETON à disposition de la commune pour la préparation des 4 repas hebdomadaires dans notre cuisine de la salle Emeraude. Celui-ci assure également l'approvisionnement en denrées. Si l'approvisionnement en denrées est à la charge du prestataire, il est néanmoins encadré pour permettre un approvisionnement de qualité faisant la part belle au bio ou/et local. Une commission (élus, représentants du personnel, des Parents et des enfants, société Armonys) se réunit une fois par période scolaire pour discuter et valider les menus de la période suivante.

L'objectif est de retrouver une cuisine maison traditionnelle et authentique en travaillant des produits frais, de saison et bruts.

Objectif : restauration de qualité

Depuis 2019, un cadre législatif nommé "EGALIM" est venu préciser les objectifs minimaux de la restauration scolaire avec notamment :

- l'introduction d'un repas végétarien hebdomadaire
- le recours aux produits labellisés (50% de la valeur totale des achats) dont 20% de la valeur d'achats totale issue au minimum de l'agriculture biologique

Résultats 2024 pour notre service de restauration scolaire

Part de produits en % de la valeur d'achats	SIQO*	Dont BIO
Objectifs Loi EGALIM	50,00%	20,00%
Résultats 2024 à Gahard	50,64%	21%

*SIQO : Signes de l'Origine et de Qualité : Label Rouge, Agriculture Biologique, Indication Géographique Protégée (IGP), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), produit issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale (HVE), Ecolabel pêche durable, produit issu d'une Région Ultrapériphérique (RUP), Commerce Équitable, Produit Fermier, etc.

Loi climat et Résilience à partir du 1 ^{er} Janvier 2024	Au moins 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons
Résultats 2024 à Gahard	77%

Ci dessous une liste de quelques fournisseurs locaux de la cantine de Gahard.

La société Armonys reste à l'écoute de nos demandes et évolue continuellement en favorisant les circuits courts.

- galettes et crêpes : Le Guen à La Chapelle Bouëxic
- fromages blancs et yaourts : Le P'tit Gallo à Montreuil le Gast
- volailles : Volailles de Janzé
- poisson frais : Ame Hasle à Melesse
- fruits et légumes : Subery à Rennes.
- produits de la ruche : Meslé Apiculteur de Gahard
- glaces : le Vivier des saveurs de Gahard

Services

Le repas est servi en 2 services dans la petite salle de l'Emeraude

Cinq personnes réparties sur les 2 services encadrent les enfants : Katia BERANGER ; Fabienne BODELET ; Virginie BONHOMME ; Anaïs GUILCHER, agent contractuel

1er service : PS, MS, GS, CP, CM2 : 12h00-12h50 encadré par Anaïs, Fabienne et un agent contractuel

2ème service : CE, CM1 : 12h50-13h35 encadré par Katia et Virginie

Bavoirs/ serviettes de table

- Maternelles : Les bavoirs pour les maternelles sont fournis par la commune et lavés quotidiennement.
- Élémentaires : La serviette est à mettre dans le cartable de votre enfant et identifiée de préférence.

Inscription

Chaque famille remplit une fiche d'inscription par enfant avant la rentrée. Les inscriptions en cours d'année sont cependant possibles. Cette fiche est à renouveler chaque année.

Différentes possibilités s'offrent aux familles :

➤ Inscription permanente (automatique):

L'enfant déjeune de manière permanente au restaurant scolaire, 4 jours par semaine.

Ou

L'enfant déjeune de manière permanente au restaurant scolaire mais uniquement certains jours fixes par semaine.

Dans le cas d'une inscription permanente, Il ne faut pas inscrire l'enfant sur le tableau dans le hall de l'école.

➤ Occasionnelle :

L'enfant ne déjeune que quelques jours dans la semaine de façon occasionnelle.

La famille devra inscrire l'enfant **au plus tard à 7h30 le jour J**, sur le tableau d'inscription situé dans le hall de l'école, ou en cas d'urgence prévenir **l'équipe périscolaire par SMS au 06 41 89 50 44**

➤ Accueil exceptionnel :

En cas d'événement exceptionnel, les enfants non-inscrits pourront être accueillis. Pour ce faire prévenir l'équipe périscolaire par SMS au 06 41 89 50 44

Désinscription

Pour désinscrire votre enfant veuillez prévenir l'équipe périscolaire par SMS (24h/24, 7jrs/7) **au 06 41 89 50 44 au plus tard à 7h30 le jour J**.

Les absences dues à des sorties organisées par l'école sont systématiquement décomptées.

Si votre enfant est absent un midi alors qu'il était inscrit, le repas vous sera facturé sauf sur présentation d'un certificat médical.

Affichage des menus

Les menus vous sont envoyés de période scolaire en période scolaire sur votre mail. Ils sont consultables également sur le panneau d'affichage de l'école et sur l'application Panneau Pocket.

Charte de la cantine à lire avec votre enfant

Cette charte est affichée dans la salle de restauration.

A la Cantine, on ...
m a n g e à s a f a i m
ne gâche pas la nourriture
d i s c u t e c a l m e m e n t
se déplace avec autorisation
va à la cantine calmement
prévient les adultes des problèmes
dit merci et s'il te plaît
respecte les adultes et les camarades
s e t i e n t b i e n à t a b l e
m a n g e p r o p r e m e n t
r e s p e c t e l e s c o n s i g n e s

SI JE NE RESPECTE PAS CES REGLES, je risque ...

d'être changé de place

de nettoyer mes bêtises

d'avoir un avertissement qui sera envoyé à mes parents

d'être convoqué par Mme le Maire avec mes parents

d'être exclu temporairement

Discipline

*Si votre enfant entrave le bon fonctionnement des services périscolaires,
celui-ci sera sanctionné en fonction de la gravité :*

- *Le personnel communal vous avertira des règles que votre enfant ne respecte pas*
- *Si la situation ne s'améliore pas, un avertissement vous sera adressé par mail ou courrier*
- *Au bout de 3 avertissements vous serez convoqué avec votre enfant par Madame le Maire. Une exclusion temporaire pourra être décidée. La durée de l'exclusion dépendra de la gravité des faits reprochés.*

Les accueils de loisirs 3-11 ans

Les enfants pourront être accueillis les mercredis et les vacances scolaires dans les centres aérés décrits ci-dessous cependant seul le **centre de loisirs situé à Andouillé-Neuville** accueillent **prioritairement** les enfants de la commune de Gahard. Il vous est donc conseillé d'inscrire vos enfants dans ce centre.

- **Centre de loisirs de la Vallée situé à Andouillé Neuville :**

Ce centre accueille les enfants des communes d'Andouillé-Neuville, de Feins et de Gahard et est financé entièrement par ces 3 communes,

Ouvertures : mercredi toute la journée, vacances de la Toussaint, première semaine des vacances de Février, première semaine vacances de Pâques et vacances d'été

ALSH La Vallée 1 rue de la vallée 35250 Andouillé - Neuville

06 46 07 19 93 / alshandouilleneuville@gmail.com

<https://www.famillesrurales.org/la-vallee/>

- **Accueil de Loisirs Léo Lagrange Ouest situé à Sens de Bretagne :**

Ouvertures : mercredi toute la journée, petites vacances et vacances d'été

Sonia PORCHER (Responsable du site)

ALSH Léo Lagrange Ouest Mairie 9 Place de la Mairie 35490 SENS-DE-BRETAGNE

06 70 67 64 03/ sensdebretagne@leoLagrange.org

La commune de Gahard a signé une convention avec la commune de Sens de Bretagne et participe aux frais d'encadrement. Néanmoins cette convention est en péril au vu des nouvelles conditions fixées par la commune de Sens de Bretagne.

- **Accueil de loisirs à Saint Aubin d'Aubigné :**

Ouvertures : mercredi et deuxième semaine des petites vacances

<https://www.saint-aubin-daubigne.fr/index.php/accueil-de-loisirs-alsh>

La commune de Gahard a signé une convention avec la commune de Saint Aubin d'Aubigné et participe aux frais d'encadrement.

- **Centre de loisirs à Ercé près Liffré (enfants inscrits à l'école privée d'Ercé près Liffré) :**

Ouvertures : mercredi après-midi

Espace Loisirs Enfance-jeunesse 2 rue de la Croix de l'Ecu 35340 Ercé près Liffré

periscolaire@ercepresliffre.fr.

La commune de Gahard a signé une convention avec la commune d'Ercé près Liffré et participe aux frais d'encadrement.

Convention favorisant la disponibilité des sapeur-pompiers volontaires sur le temps périscolaire

Vous êtes ou voulez devenir sapeur-pompier volontaire, sachez que la commune s'est engagée conventionnellement à prendre en charge gratuitement les enfants des sapeurs-pompiers volontaires partis en intervention et qui se trouvent dans l'impossibilité de récupérer leurs enfants à la fin du temps scolaire.

La santé de l'enfant

Suivi médical de l'enfant :

Lors de l'inscription de l'enfant, les représentants légaux indiquent à la commune les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas de nécessité.

Les problèmes de santé (allergie alimentaire, trouble de la santé évoluant sur une longue période ou handicap) qui nécessitent une attention particulière ou une modification de l'alimentation **hors PAI** doivent être signalés **à la commune et au personnel encadrant** dès l'inscription et avant que l'enfant ne fréquente le service.

Dans le cas contraire, la commune ne peut être tenue pour responsable en cas de survenue d'un quelconque incident lié à cette affection.

En cas d'accident ou de maladie, les représentants légaux sont prévenus. Selon l'état de l'enfant et en cas d'impossibilité de les joindre, les pompiers sont prévenus.

Mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé PAI

En restauration scolaire, des conditions d'accueil et les modalités de prise en charge particulières de l'enfant peuvent s'appliquer, définies dans un Projet d'Accueil Individualisé – PAI

*Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est un protocole établi par écrit entre les parents, le médecin scolaire, la direction de l'école et l'ensemble des personnels susceptibles d'encadrer l'enfant pendant les temps scolaire et périscolaire.

Il fixe les modalités de prise en charge de l'enfant afin de lui garantir un accueil en toute sécurité.

Pour établir un PAI merci de vous adresser directement à la directrice de l'école.

Prise de médicaments

Le personnel communal n'est pas autorisé à distribuer des médicaments aux enfants, ni à administrer des traitements. Par ailleurs, les enfants ne doivent pas être en possession de médicaments.

Seule la signature d'un PAI peut habiliter le personnel municipal à administrer à l'enfant un traitement d'urgence.

Assurance extrascolaire ou responsabilité civile

Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel. Elle doit garantir la responsabilité civile et les dommages corporels que l'enfant peut subir ou provoquer sur les temps périscolaires.

INFORMATIONS

Le trombinoscope de vos interlocuteurs



Isabelle LAVASTRE *Maire*

La commission Enfance Jeunesse



Maelle LEVET
Adjointe



Vanessa DROILLARD
Conseillère municipale



Jill LANOUILLER
Conseillère municipale



Marie LAVRILLOUX
Conseillère municipale



Jean-Baptiste THUILLIER
Conseiller municipal



Peggy ROYER
Conseillère municipale

Le personnel intervenant sur le temps scolaire, périscolaire / entretien des locaux scolaires et la salle de cantine



Katia BERANGER



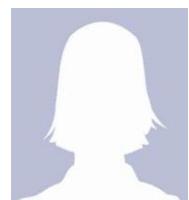
Fabienne BODELET



Virginie BONHOMME



Anaïs GUILCHER

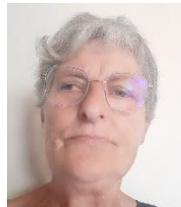


**Agent contractuel
ACSE175**

Le personnel de la cantine



Céline BRETON
Cuisinière



Catherine JOSSET
Plongeuse

Le personnel / entretien locaux scolaires



**Agent
Société de nettoyage PH+**

Le personnel administratif



Xavier HEUDRE
Secrétaire général



Karine GLEY
Accueil mairie



Arnaud HOCHART
*Responsable
Voirie-Espaces
verts*



Olivier GREHAL
Voirie-Espaces verts



Elsa CAPDEVILLA
*Responsable
bibliothèque*

Le personnel technique

La bibliothèque

La bibliothèque municipale

Elsa, responsable de la bibliothèque de Gahard accueille les classes avec leur enseignant volontaire pour :

- Découvrir et s'approprier ce lieu de lecture et le fréquenter individuellement et/ou en famille.
- Apprendre l'autonomie en bibliothèque et utiliser ce lieu comme centre de ressources, source de loisirs et plaisir.
- Participer à des animations préparées par l'équipe de la bibliothèque

Ainsi une fois par période scolaire avec sa classe élémentaire, votre enfant vient à la bibliothèque, pour écouter une histoire, lire, se documenter, découvrir. Il peut emprunter 1 livre et l'emporter chez lui si l'enseignant l'autorise.

Les enfants de maternelle seront également accueillis à la bibliothèque deux ou trois fois au cours de l'année scolaire.

Votre collaboration est nécessaire pour encourager les enfants à lire et/ou lire avec eux.

Veillez à ce qu'ils prennent soin des livres empruntés.

Les tarifs 2025/2026

Le temps méridien et l'accueil périscolaire sont facturés mensuellement par la Mairie et mis en recouvrement par la Trésorerie de Fougères.

Accueil périscolaire	Temps méridien : temps de repas et de détente
Accueil périscolaire matin De 7h00 à 8h20 : 1,60 € De 7h45 à 8h20 : 0,80 €	De 12h à 13h35 : 4,40 € le repas et la surveillance de cour
Accueil périscolaire soir De 16h15 à 17h00 : 0,80 € De 16h15 à 18h00 : 1,85 € De 16h15 à 19h00 : 2,90 €	Dans des cas exceptionnels (Rendez-vous parents/enseignants, Activités Pédagogiques Complémentaires APC, ..) des enfants ne prenant pas le repas sont acceptés dans la cour sous la surveillance du personnel communal : 1€ (Veuillez signaler la présence de votre enfant dans la cour au personnel communal)
Quart d'heure surfacturé au-delà de 19h : 10 €	

Les vêtements oubliés

Les vêtements oubliés des enfants seront mis dans un carton situé dans la garderie municipale ou sur les portes manteaux dans le hall de la maternelle. Vous ou vos enfants pourrez les récupérer à tout moment. Attention, à chaque période de vacances les vêtements non récupérés seront déposés dans le conteneur "Le Relais" situé sur le parking de la bibliothèque municipale.

Pensez à identifier les affaires de vos enfants afin d'éviter qu'elles ne soient perdues.

La gestion des gourdes d'eau à l'école

La gestion des gourdes varie selon l'âge des enfants.

En maternelle : pendant les périodes chaudes (septembre-octobre et mai-juin-juillet), avec parfois des canicules, les gourdes sont sur une table en « libre-service » pour que les enfants puissent bien s'hydrater. Cependant, ce fonctionnement pose certains problèmes car beaucoup d'enfants ne sont pas autonomes avec leurs gourdes, d'autres vont renverser de l'eau et pour certains, c'est une distraction qui perturbe les apprentissages. C'est pourquoi en hiver, les gourdes ne sont plus laissées à la disposition des élèves. Les enfants qui en expriment le besoin peuvent boire soit avec l'aide d'une ATSEM, soit en autonomie, et une pause boisson va être proposée à certains moments de la journée.

En CP-CE1 : les gourdes sont regroupées à un endroit de la classe pour éviter de mouiller les cahiers et manuels. Les élèves peuvent les utiliser quand ils en ont besoin, sous réserve de ne pas perturber les apprentissages.

En Cycle 3, les élèves utilisent les gourdes de manière autonome.

La gourde d'eau est mutualisée entre le temps scolaire et périscolaire

L'entretien des locaux



Les locaux sont entretenus par le personnel communal et le personnel de la société de nettoyage PH+.

La propreté dans les locaux est de la responsabilité de chacun.

Merci de respecter le travail des agents d'entretien

Association de parents d'élèves

L'Association de Parents d'Elèves APE. Elle a pour objectif de fédérer un maximum de parents autour de l'école pour les enfants. Elle organise des manifestations dont les bénéfices sont versés à l'école. Vous pouvez contribuer à animer la vie autour de l'école en devenant membre de l'association. Tout parent désireux de venir rejoindre l'équipe sera le bienvenu (pour participer, même ponctuellement).

Ce vendredi 12 septembre, l'association organise son **assemblée générale** et y présente le bilan des actions réalisées ainsi que celles projetées pour l'année à venir. Pour gérer au quotidien cette association, un bureau est constitué chaque année au cours de cette assemblée. Tous les parents d'élèves sont invités à participer à ce rendez-vous convivial.

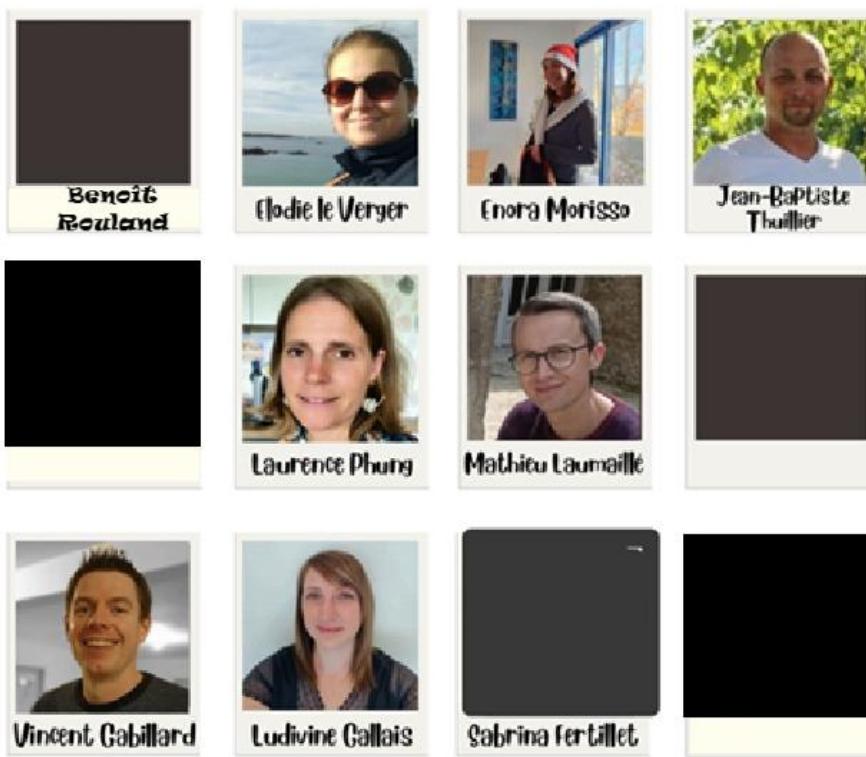
L'APE organise de nombreux événements pour permettre aux enfants de faire des sorties scolaires à moindre coût : ramassage de pommes, fabrication et vente de jus de pommes, Halloween, animations de Noël, carnaval, loto, fête de l'école. L'APE sollicite des parents d'élèves bénévoles pour assurer le bon déroulement de ces événements.

➤ L'APE en chiffres

Chaque année l'APE est sollicitée par l'école pour verser une participation pour permettre les spectacles, les sorties proposés aux enfant de la TPS au CM2.

Environ 2000€ sont alloués pour les spectacles/sorties , 1000€ pour la journée de Noël (livres/spectacle) , 2000€ pour la classe de voile (ayant lieu 1 année sur 2) et environ 5000€ pour la classe découverte (1 année sur 3).

➤ Trombinoscope des membres de l'APE



Les vacances

Reprise des cours : lundi 1^{er} septembre 2025

Vacances de la Toussaint du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025

Vacances de Noël : samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026

Vacances d'hiver: samedi 14 février au lundi 2 mars 2026

Vacances de Printemps : samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026

Pont de l'Ascension : mercredi 13 mai au lundi 18 mai 2026

Vacances d'été : le samedi 4 juillet 2026

ADRESSES ET CONTACTS UTILES

Ecole de la Fontaine	Directrice : Marie HURAUT 21 rue Jean Morin/35490 GAHARD 02 99 39 60 72 ecole.0350262v@ac-rennes.fr
Garderie	06 41 89 50 44
Inscriptions cantine municipale	06 41 89 50 44
Représentants de Parents d'Elèves	rpe.gahard@gmail.com
Mairie	Adjointe des affaires scolaires et périscolaires : Maëlle LEVET 7 place de la mairie/ 35490 Gahard Tel : 02 99 39 50 16 mairie@gahard.bzh
Association de Parents d'Elèves	Association de Parents d'Elèves apegahard@gmail.com